

Auxerre, le 04 JUIL. 2019



PREFET DE L'YONNE

Vu pour validation,
Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Françoise FUGIER

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET
DE LA LEGALITÉ

BUREAU DES REGLEMENTATIONS ET
DES ELECTIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES à LUCY-SUR-CURE LES 8 et 15 SEPTEMBRE 2019

Suite au décès de Mme Christiane COLAS, maire de Lucy sur Cure, les électeurs de la commune sont convoqués le **dimanche 8 septembre 2019** pour procéder à l'élection de deux conseillers municipaux. Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le **dimanche 15 septembre 2019**.

Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Toute personne souhaitant être élue doit obligatoirement déposer sa candidature.

Pour les deux tours de scrutin, les candidatures seront reçues à la Préfecture de l'Yonne au Bureau des réglementations et des élections - 2 rue Cochois à Auxerre, aux dates et horaires suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- le mercredi 21 août 2019 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le jeudi 22 août 2019 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En cas de second tour de scrutin :

- le lundi 9 septembre 2019 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mardi 10 septembre 2019 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les déclarations transmises par voie postale, télécopie ou par messagerie électronique ne seront pas admises.

Pour tout complément d'information, les candidat(e)s peuvent utilement consulter le dossier mis en ligne sur le site internet : www.yonne.gouv.fr (rubrique actualités).